

Comparatif des investissements ou dépenses procurant un avantage fiscal
au titre de l'impôt sur le revenu (IR)

Nature de l'investissement ou de la dépense	Champ d'application en 2024	Avantage fiscal	Durée fiscale de l'investissement ou de la dépense réalisé(e) ⁽¹⁾	Plafond annuel de l'investissement ou de la dépense	Montant maximal annuel de l'avantage fiscal à l'IR procuré (2024)
FCPI/FIP	Sociétés non cotées innovantes (FCPI) ou régionales (FIP)	Réduction d'IR de : 18 % pour les souscriptions réalisées jusqu'au 31/12/24 en fonction des actifs du fonds éligibles au dispositif IR-PME	Jusqu'au 31/12 de la 5 ^{ème} année suivant la souscription	• 12 000 € pour un célibataire, veuf ou divorcé • 24 000 € pour un couple marié ou pacsé soumis à imposition commune	10 000 €
Dispositif IR-PME/Madelin	Souscription en numéraire au capital de PME non cotées	Réduction d'IR : 18 %	Jusqu'au 31/12 de la 5 ^{ème} année suivant la souscription	• 50 000 € pour les contribuables célibataires • 100 000 € pour les couples soumis à imposition commune⁽²⁾	10 000 € ⁽³⁾
SOFICA	Actions de sociétés non cotées pour le financement de la production cinématographique audiovisuelle française	Réduction d'IR de : 30 %, 36 % et 48 %	Jusqu'au 31/12 de la 5 ^{ème} année suivant la souscription	25 % du revenu net global 18 000 € par foyer fiscal	18 000 €
Girardin Industriel	Financer les investissements productifs au bénéfice d'entreprises domiciliées dans les DOM-COM	Réduction d'IR maximum de 52 941 €	≥ 5 ans	-	18 000 €
Girardin Social	Financer la construction ou la rénovation de logements sociaux dans les COM	Réduction d'IR maximum de 60 000 €	≥ 5 ans	-	18 000 €
SCPI Fiscales	Immobilier d'habitation neuf ou ancien dédié à la location	En fonction du dispositif auquel la SCPI est rattachée ⁽⁴⁾	En fonction du dispositif auquel la SCPI est rattachée ⁽⁴⁾	En fonction du dispositif auquel la SCPI est rattachée ⁽⁴⁾	En fonction du dispositif auquel la SCPI est rattachée ⁽⁴⁾
PER Individuel	Contrat en vue de se constituer un complément de retraite	Les cotisations sont déductibles du revenu global dans une certaine limite annuelle	Épargne bloquée jusqu'à la retraite (sauf cas de déblocage d'anticipé)	Les versements volontaires peuvent être déduits du revenu imposable global dans la limite d'un plafond	Hors plafonnement

Sources : Code général des impôts, BPCE Solutions Immobilières, Banque Populaire Rive de Paris.

(1) Durée fiscale généralement inférieure à la durée de détention économique du dispositif bénéficiant de l'investissement ou de la dépense.
(2) Report sur les 4 années suivantes des versements excédant ces montants.
(3) Par symétrie report sur les 5 années suivantes de la réduction d'IR excédant le plafond de 10 000 €.
(4) Pinel, Denormandie, Malraux, déficit foncier.